



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

Gestion de l'entreprise

CORRIGÉ

Barème		
DOSSIER n°1	Enregistrement comptable	14 points
DOSSIER n°2	Analyse du marché des produits cosmétiques biologiques	11 points
DOSSIER n°3	Choix du fournisseur et bon de commande	25 points
DOSSIER n°4	Budget de trésorerie	12 points
DOSSIER n°5	Coût de revient et bénéfice	7 points
DOSSIER n°6	Congés payés	11 points
TOTAL		80 points

Les arrondis se font au centime près selon la règle de l'arrondi de l'euro

Groupement inter-académique II		Session 2009	
Brevet Professionnel ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE			
Epreuve 5 : Gestion de l'entreprise			
Type : CORRIGÉ	Durée : 3 h 00	Coefficient : 4	Page : 1/9

DOCUMENT 1 :**BORDEREAU DE SAISIE DES ECRITURES 14 points**

Journal : ACHATS		Mois : <u>mai</u> 0,25 pt		Année : 2009	
Numéro de pièce (0,25 si toute la colonne est remplie)	Jour (0,25 si toute la colonne est remplie)	Numéro de compte	Libellé	Débit	crédit
12	04/05	607 0,25 pt	Achats de marchandises	250,00 0,5 pt	
		44566 0,25 pt	TVA déductible sur ABS	49,00 0,5 pt	
		40101 0,25 pt	Fournisseur « Bio Esthétique » Facture n° 210		299,00 0,5 pt
13	09/05	615 0,25 pt	Entretien et réparations	812,47 0,5 pt	
		44566 0,25 pt	TVA déductible sur ABS	159,24 0,5 pt	
		40102 0,25 pt	Fournisseur « Garage du centre » Facture n°457		971,71 0,5 pt
14	12/05	606 0,25 pt	Achats non stockés	178,22 0,5 pt	
		44566 0,25 pt	TVA déductible sur ABS	34,93 0,5 pt	
		40103 0,25 pt	Fournisseur « EDF GDF » Facture n°1220		213,15 0,5 pt
15	13/05	607 0,25 pt	Achats de marchandises	198,22 0,5 pt	
		44566 0,25 pt	TVA déductible sur ABS	38,07 0,5 pt	
		765 0,5 pt	Escomptes obtenus		3,96 1 pt
		40104 0,25 pt	Fournisseur Beauté sauvage Facture 3333		232,33 1 pt
16	15/05	623 0,25 pt	Frais de publicité	104,63 0,5 pt	
		44566 0,25 pt	TVA déductible sur ABS	20,51 0,5 pt	
		40105 0,25 pt	Fournisseur « Havas Publicité » Facture n°251		125,14 0,5 pt

ANNEXE 1 : ANALYSE DU MARCHE DES PRODUITS COSMETIQUES BIOLOGIQUES.

(2,5 pts)

Les segments	C.A* en %	C.A* en valeur (en €) (justifiez vos calculs)
Les produits de soins	74%	(250*74 %) 185
La parfumerie	1%	2.5
Les maquillages	3%	7.5
Les produits capillaires	5%	12.5
Les produits de toilettes	17%	42.5
TOTAL	100% (colonne 1 point)	250 (colonne 1.5 points = 0.25 pt/ligne)

* C.A : Chiffre d'affaires

Le marché des cosmétiques biologiques (5 pts)	
Son poids en terme de segment	Part de marché : 2.5% du marché de la beauté en 2007 (1 pt) Les produits de soin représentent le segment le plus important du marché des cosmétiques
Le chiffre d'affaires Son évolution (justifiez le calcul du taux d'évolution)	C.A = 250 millions d'€ (0.5 pt) avec un taux d'évolution de 40% (0.5pt) (250-180/180*100) (1pt)
Ses perspectives de progression	évolution annuelle de 30% à 40% (0.5pt) ; 10% prévu en 2010 (0.5pt)
Son incidence sur les produits cosmétiques traditionnels	Stagnation du marché des cosmétiques traditionnels Circuits de distribution moins sélectifs : les grands magasins, les parapharmacies, la vente par correspondance (1pt)

Question 1-2 : Engouement des consommateurs français

(2 pts) 2 arguments

- Nombreux reportages en 2005 dénonçant les effets nocifs des produits chimiques : paraben, phénoxyethanol... (reportage télévisé en 2005)
- Prise de conscience des consommateurs des effets nocifs des produits chimiques
- Prise de conscience liée à l'environnement (produits bons pour leur santé et bons pour leur planète : préserver l'environnement, respect de la nature)
- Recherche de l'authenticité

Question 1-3 : Les conseils

(1.5 pt)

Les facteurs d'ambiance	Lumière tamisée, apaisante, fontaine, musique Zen,
La décoration et mise en avant des produits	En accord avec la nature (code couleur), PLV, ILV
Le mobilier et le linge	En matière naturelle (bois), linge en coton Bio,

☛ Accepter toutes les réponses cohérentes et adaptées

DOCUMENT 3 : COMPARAISON DES OFFRES**12,5 points**

<i>ARTICLES</i>	TOUJOURS BELLE	PSYCHE	EQUIP'BEAUTE
Fauteuils multi usages			
Montant brut HT 0,25 pt par case	1208,30	1290,58	1304,90
Remise 0,25 pt par case	193,33	258,12	234,88
Montant net HT 0,25 pt par case	1014,97	1032,46	1070,02
Chauffe cire			
Montant brut HT 0,25 pt par case	1194,75	1206,96	1221,78
Remise 0,25 pt par case	191,16	241,39	219,92
Montant net HT 0,25 pt par case	1003,59	965,57	1001,86
Vapozones			
Montant brut HT 0,25 pt par case	402,16	397,25	396,51
Remise 0,25 pt par case	64,35	79,45	71,37
Montant net HT 0,25 pt par case	337,81	317,80	325,14
Tabourets			
Montant brut HT 0,25 pt par case	288,00	309,15	313,71
Remise 0,25 pt par case	46,08	61,83	56,47
Montant net HT 0,25 pt par case	241,92	247,32	257,24
Frais de port 0,25 pt par case	150,00	135,00	100
Montant total HT 0,25 pt par case	2748,30	2698,15	2754,26
TVA 19,6% 0,25 pt par case	538,66	528,84	539,83
Prix TTC 0,25 pt par case	3286,95	3226,99	3294,09
Délai de livraison 0,25 si tout est rempli	10 jours	8 jours	15 jours
Délai de paiement 0,25 si tout est rempli	60 jours	60 jours	50% comptant, le solde à 60 jours

DOCUMENT 4 : CHOIX DU FOURNISSEUR**1 point**

PSYCHE : pour ses prix corrects, le meilleur délai de livraison et le délai de paiement satisfaisant.

DOCUMENT 5 : BON DE COMMANDE**11,5 points****INSTITUT NATUR 'ELLE**

16 rue des jonquilles

44000 NANTES

☎ 02 12 78 56 45

0,25 pt

PSYCHE8 rue Jean Baptiste COROT
Saint Michel sur Orge
91240Délai de livraison : 8 jours 0,25 pt0,25 pt **BON DE COMMANDE N° :56**Port : forfait de 135€ 0,25 pt

A NANTES LE :

(-0,25 si une date est précisée
car l'énoncé demandait de ne pas remplir
cette partie)Mode d'expédition : par route 0,25 ptMode de règlement : 60 jours 0,25 pt

Référence	Désignation	unité	quantité	PU HT	Montant HT
1785T	Fauteuil multiconfort	1 0,25 pt	2 0,25 pt	645,29 0,25 pt	1290,58 0,5 pt
1328F	Chauffe cire 2 bacs 8 litres	1 0,25 pt	3 0,25 pt	402,32 0,25 pt	1206,96 0,5 pt
3251R	Vapozone sur pied Vapotech aromathérapie	2 0,5 pt	1 0,25 pt	397,25 0,25 pt	397,25 0,5 pt
2581V	Tabouret blanc sans dossier Réglage à gaz	1 0,25 pt	3 0,25 pt	103,05 0,25 pt	309,15 0,5 pt

Signature

(-0,25 si signature, car il faut attendre
le retour de Madame LAFLEUR comme
il est stipulé dans l'énoncé)

Brut HT	1 pt	3203,94
Remise	1 pt	640,79
Port	0,25 pt	135,00
Total HT	1 pt	2698,15
TVA 19,6%	0,5 pt	528,84
Total TTC	1 pt	3226,99

DOCUMENT 6 : BUDGET DE TRESORERIE**12 points****TABLEAU DES ENCAISSEMENTS****2,25 pts**

	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Ventes de prestations de services	16000 0,25 pt	19000 0,25 pt	20000 0,25 pt
Ventes de produits	1600 0,25 pt	1800 0,25 pt	2200 0,25 pt
Total des encaissements	17600 0,25 pt	20800 0,25 pt	22200 0,25 pt

TABLEAU DES DECAISSEMENTS**5,75 pts**

	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Achats de matières premières et marchandises TTC	5500 0,25 pt	4900 0,25 pt	5610 0,25 pt
Autres charges externes TTC	800 0,25 pt	890 0,25 pt	930 0,25 pt
Achats d'immobilisations TTC	864 0,25 pt	1575 0,25 pt	720 0,25 pt
Loyer	683 0,25 pt	683 0,25 pt	683 0,25 pt
Emprunt	510 0,25 pt	510 0,25 pt	510 0,25 pt
Charges salariales	3420 0,25 pt	3420 0,25 pt	3420 0,25 pt
Assurances		565 0,25 pt	
TVA à payer	1200 0,25 pt		
Total des décaissements	12977 0,25 pt	12543 0,25 pt	11873 0,25 pt

BUDGET DE TRESORERIE**3 pts**

	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Solde en début de mois	3820 0,25 pt	8443 0,25 pt	16700 0,25 pt
Encaissements	17600 0,25 pt	20800 0,25 pt	22200 0,25 pt
Décaissements	12977 0,25 pt	12543 0,25 pt	11873 0,25 pt
Solde en fin de mois	8443 0,25 pt	16700 0,25 pt	27027 0,25 pt

- **Proposer deux solutions pour utiliser l'excédent de trésorerie :** **1 pt**

Epargne, investissement, remboursement de dettes...

(0,5 point par solution pertinente)

DOCUMENT 7 : COUT DE REVIENT**5 points**

Eléments	Détails de calculs	Montant HT
Nettoyage de la peau - 4 ml lait de figues	$9,90/200 \times 4 = 0,20$ 0,25 pt	0,20 €
Préparation de la peau - Vaporisation : Climaderm (3 ml) - Application : Biotherm (4 ml) + essences totales (1 ml)	$11,50/150 \times 3 = 0,23$ 0,25 pt $14,40/250 \times 4 = 0,23$ 0,25 pt $16,00/60 \times 1 = 0,27$ 0,25 pt	0,73 € 0,25 pt
Soin de la peau - Application : Lumière satinée (0,5 ml) Lumière veloutée (0,5 ml) - Vaporisation : Climaderm (3 ml) - Application : Terre de feu (10 ml)	$23,60/50 \times 0,5 = 0,24$ 0,25 pt $23,60/50 \times 0,5 = 0,24$ 0,25 pt $11,50/150 \times 3 = 0,23$ 0,25 pt $14,90/250 \times 10 = 0,60$ 0,25 pt	1,31 € 0,25 pt
Hydrater - Application : 1 ampoule jouvence + crème jouvence (3ml)	$16,40/10 = 1,64$ 0,25 pt $20,40/50 \times 3 = 1,22$ 0,25 pt	2,86 €
Entretien du linge 1,71 €	1,71 0,25 pt	1,71 €
Main d'oeuvre 35 minutes Le taux horaire charges comprises est de 17 €	$17,00/60 \times 35 = 9,92$ 0,5 pt	9,92 €
Autres charges HT 765 € pour 90 soins	$765/90 = 8,50$ 0,25 pt	8,50 €
Coût de revient HT		25,23 € 1 pt

DOCUMENT 8 : BENEFICE**2 points**

- Calculer le bénéfice de la prestation sachant que Madame LAFLEUR a prévu un prix de vente de 50 € TTC. (présenter le détail de vos calculs)

- Prix de vente TTC : 50 €
- Prix de vente HT : $50/1,196 = 41,81$ € **1 pt**
- Coût HT : 25,23 €
- Bénéfice de la prestation : $41,81 - 25,23 = 16,58$ € **1 pt**

DOCUMENT 9 : CONGES PAYES

6 points

Salariée	Dates des congés payés fixés par Madame LAFLEUR	Erreurs éventuelles (détailler les erreurs précisément et justifier chaque calcul)
HELOISE	Du 10 mai au 31 mai + 2 jours, les 13 et 14 août	<p>1°) 8 mois travaillé (1 mois d'absence) donc, $8 \times 2,5 = \underline{20 \text{ jours de congés payés acquis}}$ 0,5 pt</p> <p>2°) du 10 mai au 30 mai, 17 jours ouvrables car le jeudi 21 est férié et ne se décompte pas avec les 13 et 14 août, on arrive à 19 jours 0,75 pt</p> <p>3°) il manque donc 1 jour de congé à Héloïse 0,25 pt</p>
ANDREE	Du 19 juillet au 2 août + du 1 ^{er} novembre au 22 novembre	<p>1°) 12 mois travaillés donc $12 \times 2,5 = \underline{30 \text{ jours de congés payés acquis}}$ 0,5 pt - 3 jours pour l'ancienneté supérieure à 10 ans - deux jours pour le fractionnement 0,25 pt</p> <p>2°) du 19 juillet au 2 août : 12 jours ouvrables du 1^{er} novembre au 22 novembre : 17 jours ouvrables car le 11 novembre est férié et ne se décompte pas; soit un <u>total de 29 jours</u>, il 0,5 pt</p> <p>3°) il manque donc 6 jours 0,25 pt</p>
AURORE	Du 31 mai au 28 juin + du 6 novembre au 15 novembre	<p>1°) 11 mois travaillé (congé sans solde 1 mois) $11 \times 2,5 = 27,5 \text{ jours}$; on arrondi toujours en faveur du salarié ; donc, 28 jours de congés payés + 2 jrs de fractionnement, <u>soit 30 jours</u> 0,5 pt</p> <p>2°) du 31 mai au 28 juin : 23 jours ouvrables du 6 au 15 novembre : 7 jours ouvrables soit un total de 30 jours ; 0,75 pt</p> <p>3°) pas d'écart, pas de remarque 0,25 pt</p>
AXELLE	Du 28 juin au 26 juillet + du 19 décembre au 28 décembre	<p>1°) 12 mois travaillés car les absences pour accident du travail sont considérées comme temps de travail effectif donc, $12 \times 2,5 = 30 \text{ jours de congés payés acquis}$ + 2 jours de fractionnement, <u>soit 32 jours</u> 0,5 pt</p> <p>2°) du 28 juin au 26 juillet : 23 jours ouvrables car le 14 juillet férié du 19 décembre au 28 décembre : 7 jours ouvrables car le 25 décembre férié ; soit un total de 30 jours 0,75 pt</p> <p>3°) Axelle dispose de 2 jours de congés supplémentaires 0,25 pt</p>

Salariée	Questions	Réponses
HELOISE	Je ne travaille que 5 jours par semaine mais une semaine de vacances me compte 6 jours de congés payés ; pourquoi ?	Une semaine de congés payés se calcule en jours ouvrables et non en jours ouvrés ; or, une semaine compte 6 jours ouvrables, du lundi au samedi inclus 1 pt
ANDREE	Au cours de mes derniers congés, Madame LAFLEUR m'a rappelée et j'ai écourté mon séjour aux ANTILLES, en avait elle le droit et dois je être dédommagée ?	(cf extrait de la convention collective) Le rappel d'un salarié en congé ne pourra avoir lieu que <u>dans des cas exceptionnels et sérieusement motivés</u> . Le salarié rappelé aura droit à <u>deux jours supplémentaires en sus du congé restant à courir, non compris les délais de voyage ; les frais occasionnés par ce rappel seront intégralement remboursés.</u> 1 pt
AURORE	Quel document peut me renseigner sur les jours fériés payés chômés auxquels je peux prétendre ?	Convention collective de l'esthétique + code du travail 1 pt
AXELLE	Quelle est la différence entre la période de référence et la période légale ?	La base de calcul des congés payés est la période de référence qui va du 1^{er} juin au 31 mai 1 pt La période légale est la période au cours de laquelle le salarié doit prendre son congé principal à savoir 12 jours ouvrables minimum de congés payés et 24 jours ouvrables maximum ; elle va du 1^{er} mai au 31 octobre 1 pt